

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1736 /MPMB/DGD/DU 08 OCT 2015

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Volumes de produits dérivés du cacao
soumis au régime exceptionnel d'exportation.

Réf : - Courrier n° 5171/MPMB/CAB/CT-AJL/SLR

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Arrêté interministériel N°086/MINAGRI/MPMEF/MPMB du 17 juin 2015, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers, **l'état joint en annexe des volumes, arrêtés sur la période du 1er octobre 2014 au 31 mars 2015, des produits dérivés de cacao soumis au régime exceptionnel d'exportation.**

En application de la mesure visant à l'utilisation des taux de rendements réels par unités de broyage, **ces volumes de dérivés de cacao sont admis à l'exportation en exonération totale des taxes et redevances.**

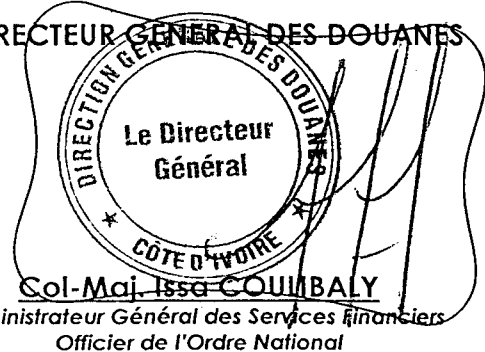
En vertu des dispositions de l'Arrêté interministériel susvisé, les quantités devant faire l'objet de réajustement de poids, sur la base des taux de rendements réels **sur la période du 1er octobre 2014 au 31 mars 2015, s'établissent à 14 260 634 kgs**, et sont réparties par opérateur conformément à l'état sus mentionné.

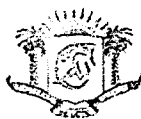
J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

Ampliations :

- MPMB/Cob
- DG Economie
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- Conseil du Café-Cacao
- Chbre Cce & Industrie
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- UGECI
- PAA
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

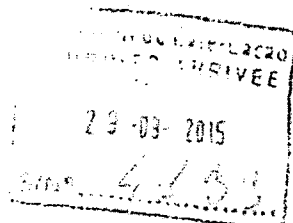




LE MINISTRE

N° 5171/MPMB/CAB/CT-AJL/SLR

Abidjan, le 28 SEPT 2015



A

Monsieur le Directeur
Général des Douanes

ABIDJAN

Objet : Volume de produits dérivés du cacao
soumis au régime exceptionnel d'exportation

En application des dispositions de l'arrêté interministériel n° 086/MINAGRI/MPMEF/MPMB du 17 juin 2015 portant régime exceptionnel pour l'exportation de produits dérivés du cacao sur la base des taux de rendement réels, je vous prie de trouver ci joint l'état des réajustements des poids accordés sur la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015 (en kg).

EXPORTATEUR	RENDEMENT CALCULE	RATIO EQUIVALENT FEVES	FO1 LANCEES AU 31 MARS 2015	FO1 LANCEES SELON TAUX CALCULE AU 31 MARS 2015	ECART DE POIDS A COMPENSER
CARGILL COCOA	85,10 %	1,175	77 027 849	72 406 178	4 621 671
CEMOI CI	84,46 %	1,184	39 407 090	37 326 396	2 080 694
SACO	84,34 %	1,186	89 240 304	84 671 200	4 569 104
ICP	83,16 %	1,202	11 702 500	11 253 124	449 376
UNICAO	83,15 %	1,203	38 311 922	36 871 394	1 440 528
OCP	82,45 %	1,213	28 297 500	27 459 894	837 606
FORAGRI	81,31 %	1,230	16 353 419	16 091 764	261 655
CHOCO IVOIRE	80,00 %	1,250	8 575 000	8 575 000	-
CONDICAF	80,00 %	1,250	4 625 000	4 625 000	-
TOTAL	83,52 %	1,197	313 540 585	299 279 951	14 260 634

Vous voudriez bien prendre les dispositions nécessaires pour permettre l'exportation des volumes concernés couvrant la période sus indiquée.

Ampliation : Conseil du Café Cacao



Signature
Mourahmane CISSE